

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 30 Juin 2022

Date de publication : 8 Juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mil vingt-deux, le six Juillet à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le trente Juin, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Régis Forveille, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Julie Foucteau, Michael Gilbert, Christelle le Guyader, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand et Laetitia Lefevre.

Etait absent excusé : M. Samuel Bonnabesse qui a donné pouvoir à Mme Laetitia Lefevre pour voter en son nom.

Madame Brigitte GILLES est élue secrétaire.

Objet : Tarification des services du restaurant scolaire et de la garderie 2022-2023

Madame Magalie POURIEL, 3^{ème} adjointe, expose qu'afin de ne pas trop augmenter le déficit de ce service et prendre en compte l'obligation d'utiliser 20% de produits bio et 50% de produits locaux depuis le 1^{er} Janvier 2022, ce qui engendre une augmentation des coûts, et prendre en compte l'actuelle inflation, la commission jeunesse/culture propose :

- de renouveler l'augmentation annuelle de 2% aux tarifs cantine, à compter du 1^{er} septembre 2022,
- d'ajouter une ligne pour les agents et animateurs de familles rurales,
- de fixer des tarifs par tranches selon le quotient familial pour la garderie afin de pouvoir bénéficier de l'aide financière de la CAF dans le cadre de la déclaration de la garderie aux services de la DSDEN. Ces tarifs sont proposés avec une baisse ou une stabilisation afin d'harmoniser les tarifs avec ceux de la garderie de l'Accueil de Loisirs, actuellement plus bas que ceux de la garderie du périscolaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte les propositions de la commission,
- Fixe les tarifs cantine-garderie, à compter du 1^{er} septembre 2022, comme suit :

Publié le 11/07/22

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 30 Juin 2022
Date de publication : 8 Juillet 2022
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mil vingt-deux, le six Juillet à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le trente Juin, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Régis Forveille, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoît Pharis, Julie Foucteau, Michael Gilbert, Christelle le Guyader, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand et Laetitia Lefevre.

Etait absent excusé : M. Samuel Bonnabesse qui a donné pouvoir à Mme Laetitia Lefevre pour voter en son nom.

Madame Brigitte GILLES est élue secrétaire.

Objet : Périscolaire : Création d'un emploi d'adjoint technique non-permanent à temps non-complet

Monsieur le Maire expose que l'article L332-23 1° permet aux communes de plus de 1.000 habitants, en cas d'accroissement temporaire d'activité, de créer un emploi non permanent d'une durée de 12 mois maximum. Puis, à l'issue de ce délai, le Conseil municipal doit se prononcer sur la pérennisation ou non cet emploi.

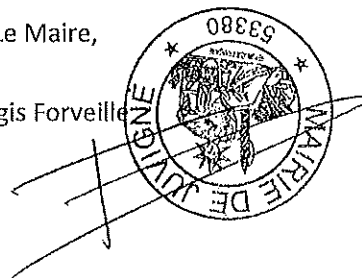
En conséquence, au vu des besoins du périscolaire, vu l'avis favorable de la commission jeunesse/culture, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de créer un emploi non permanent de catégorie C, d'une durée de un an, à compter du 1^{er} septembre 2022, à temps incomplet annualisé 12h50/35^{ème}, rémunéré sur la base du 8^{ème} échelon du grade d'adjoint technique, actuellement égal à IB 387, IM 354.
- D'autoriser le maire ou la première adjointe à signer le contrat à durée déterminée

Fait et délibéré, les jours, mois et an dit
Pour copie conforme,

Le Maire,

Régis Forveille



Régis Forveille

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 30 Juin 2022
Date de publication : 8 Juillet 2022
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mil vingt-deux, le six Juillet à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le trente Juin, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Régis Forveille, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoît Pharis, Julie Foucteau, Michael Gilbert, Christelle le Guyader, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand et Laetitia Lefevre.

Etait absent excusé : M. Samuel Bonnabesse qui a donné pouvoir à Mme Laetitia Lefevre pour voter en son nom.

Madame Brigitte GILLES est élue secrétaire.

Objet : Contrat d'apprentissage pour les services techniques

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de l'actuel de l'apprenti des services techniques se termine le 31 août 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de créer un nouveau poste d'apprenti, à compter du 1^{er} septembre 2022, comportant les caractéristiques suivantes :

Age minimum : 15 ans,

Formation suivie : CAPA travaux paysagers en deux ans, ou Brevet Professionnel en deux ans, ou Bac professionnel en 3 ans,

Nombre de postes : 1,

Service : espaces verts aux services techniques,

Maître de stage : Ludovic GALLIENNE qui possède toutes les qualifications requises et a déjà formé plusieurs apprentis.

Rémunération en pourcentage du SMIC :

AGE	1ère ANNEE	2ème ANNEE	3ème ANNEE
15-17 ans	27%	39%	55%
18-20 ans	43%	51%	67%
21-25 ans	53%	61%	78%

Régis le 11/07/22

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 30 Juin 2022

Date de publication : 8 Juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mil vingt-deux, le six Juillet à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le trente Juin, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Régis Forveille, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoît Pharis, Julie Foucteau, Michael Gilbert, Christelle le Guyader, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand et Laetitia Lefevvre.

Etait absent excusé : M. Samuel Bonnabesse qui a donné pouvoir à Mme Laetitia Lefevvre pour voter en son nom.

Madame Brigitte GILLES est élue secrétaire.

Objet : Achat de deux terrains bâtis dans le centre bourg

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de sa politique de revitalisation de centre bourg, le conseil municipal a chargé Monsieur le Maire de négocier l'achat des parcelles bâties cadastrées sections AB 191 et AB 192. Un accord de principe a été validé avec les propriétaires, Mmes Dominique et Isabelle Vettier, sur la base de 27 500 € net vendeur pour chacune des parcelles. Au vu de l'avis favorable du bureau des adjoints, Monsieur le Maire sollicite une décision du conseil municipal sur :

- l'achat de ces parcelles au prix ci-dessus,
- la gestion des diagnostics obligatoires au nom et aux frais des actuelles propriétaires,
- la définition des modalités d'acquisition, soit directement par la municipalité, soit par l'intermédiaire de l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local Mayenne-Sarthe) qui revendrait alors le bien à la commune dans un délai de 2 à 8 années. Cependant, pour cette seconde solution, les délais sont assez longs puisque ce dossier ne pourrait être présenté au conseil d'administration de l'EPFL que lors de sa séance du 28 septembre. Par ailleurs, des frais annuels de gestion et de portage concernant la taxe foncière, les frais financiers afférents à l'emprunt souscrit par l'EPFL ainsi que les assurances dommages aux biens seraient à prendre en charge par la commune.

Pour information, le devis estimatif pour déconstruire les bâtiments et défricher la parcelle s'élève à environ 60 000 € mais sans la dépollution plomb amiante, le diagnostic n'ayant pas encore été réalisé.

Brigitte le Guyader

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 30 Juin 2022
Date de publication : 8 Juillet 2022
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mil vingt-deux, le six Juillet à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le trente Juin, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Régis Forveille, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Julie Foucteau, Michael Gilbert, Christelle le Guyader, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand et Laetitia Lefeuvre.

Etait absent excusé : M. Samuel Bonnabesse qui a donné pouvoir à Mme Laetitia Lefeuvre pour voter en son nom.

Madame Brigitte GILLES est élue secrétaire.

Objet : Achat de jardins au centre bourg

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la réunion organisée avec les propriétaires de jardins situés à proximité de la médiathèque rue principale. Certains ont donné un avis favorable à la vente pendant que d'autres ont demandé un temps de réflexion. Il a notamment été demandé quel serait le prix d'achat que la commune pourrait proposer.

Monsieur le Maire rappelle que la finalité de ces achats serait la création d'un parc public qui permettrait de valoriser un site partiellement abandonné ainsi que les habitations du quartier, d'améliorer l'attractivité du centre bourg et de créer un espace valorisant la politique touristique du village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, afin d'avoir un prix unique à proposer à tous les propriétaires et permettre un achat progressif selon les opportunités au cours des prochaines années :

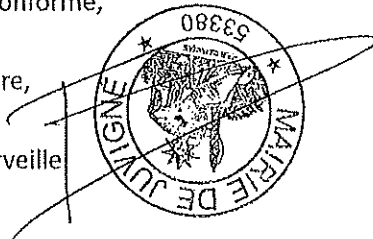
- FIXE le prix d'acquisition à 5 € le M2, net vendeur
- AUTORISE le maire ou la première adjointe à signer tout acte ou document concernant ces achats.

Fait et délibéré, les jours, mois et an dit

Pour copie conforme,

Le Maire,

Régis Forveille



Régis Forveille

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 30 Juin 2022
Date de publication : 8 Juillet 2022
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mil vingt-deux, le six Juillet à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le trente Juin, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Régis Forveille, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriol, Mickaël Buchar, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Julie Foucteau, Michael Gilbert, Christelle le Guyader, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand et Laetitia Lefevre.

Etait absent excusé : M. Samuel Bonnabesse qui a donné pouvoir à Mme Laetitia Lefevre pour voter en son nom.

Madame Brigitte GILLES est élue secrétaire.

Objet : Réalisation d'une étude de faisabilité pour la production d'énergie solaire

Monsieur le Maire expose que la forte augmentation des coûts de l'énergie incite la commune à réfléchir à des modes de production interne, notamment par de l'autoconsommation partagée. La commission bâtiment propose deux solutions :

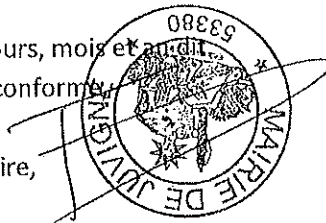
- La réalisation d'une étude de faisabilité pour de la production solaire ou photovoltaïque en concertation avec le Conseiller en Energie Partagée (CEP) de la Communauté de Communes de l'Ernée et un bureau d'étude.
 - Solliciter Territoire d'Energie Mayenne (TEM53) pour l'installation de panneaux solaires sur des projets de types ombrières sur des parkings de la commune. Dans ce cas, TEM 53 prend tous les frais en charge mais se rembourse sur la vente de l'électricité produite. La commune ne perçoit, alors, qu'un loyer pour l'espace mis à disposition sans que cela réduise ses propres coûts .
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'expérience de TEM 53 en ce domaine, à l'unanimité :
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter TEM 53 et la commission bâtiment de travailler sur ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an dit.

Pour copie conforme

Le Maire,

Régis Forveille



Régis Forveille le 11/07/22

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 30 Juin 2022
Date de publication : 8 Juillet 2022
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mil vingt-deux, le six Juillet à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le trente Juin, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Régis Forveille, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Julie Foucteau, Michael Gilbert, Christelle le Guyader, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand et Laetitia Lefevre.

Etait absent excusé : M. Samuel Bonnabesse qui a donné pouvoir à Mme Laetitia Lefevre pour voter en son nom.

Madame Brigitte GILLES est élue secrétaire.

Objet : Marché à bordereau de prix » voirie 2022 hors agglomération » : Choix de l'entreprise

Sur rapport et proposition de Monsieur Mickaël Buchard, 4^{ème} adjoint chargé de la voirie, le conseil municipal, vu le rapport d'analyse des offres concernant les travaux de voirie 2022 hors agglomération, réalisé par le service ingénierie de la Communauté de Communes de l'Ernée, maître d'œuvre, vu l'avis favorable de la commission aménagement voirie et environnement, à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter l'offre la mieux-disante provenant de l'entreprise CHAPRON de St Gemmes le Robert pour un coût total de 96.334,50 € HT comprenant :
 - . la tranche ferme « travaux d'entretien de voirie rurale » pour un montant de 69.703,50 € HT
 - . la tranche optionnelle « reprofilage de la VC du grand Vieuville » pour un montant de 26.631,00 € H.T.

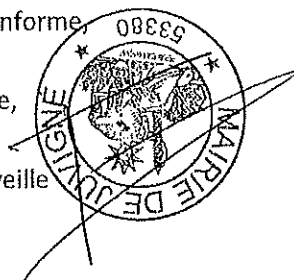
-AUTORISE le maire ou la première adjointe à signer le devis ainsi que tout acte ou document concernant ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an dit

Pour copie conforme,

Le Maire,

Régis Forveille



Publiée le 11/07/22

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 30 Juin 2022
Date de publication : 8 Juillet 2022
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mil vingt-deux, le six Juillet à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le trente Juin, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Régis Forveille, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Julie Foucteau, Michael Gilbert, Christelle le Guyader, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand et Laetitia Lefevre.

Etait absent excusé : M. Samuel Bonnabesse qui a donné pouvoir à Mme Laetitia Lefevre pour voter en son nom.

Madame Brigitte GILLES est élue secrétaire.

Objet : Vente camion IVECO

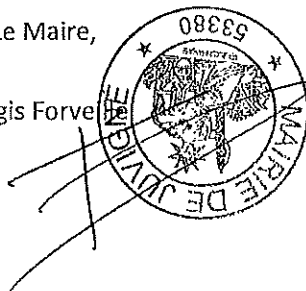
Sur rapport et proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de vendre le camion Iveco, inscrit à l'inventaire sous le numéro 309, au garage Patry Christophe pour un montant de 5.000 €
- AUTORISE le maire ou la première adjointe à signer tout acte ou document concernant cette vente.

Fait et délibéré, les jours, mois et an dit
Pour copie conforme,

Le Maire,

Régis Forveille



Laetitia Lefevre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 30 Juin 2022

Date de publication : 8 Juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mil vingt-deux, le six Juillet à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le trente Juin, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Régis Forveille, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Julie Foucteau, Michael Gilbert, Christelle le Guyader, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand et Laetitia Lefevre.

Etait absent excusé : M. Samuel Bonnabesse qui a donné pouvoir à Mme Laetitia Lefevre pour voter en son nom.

Madame Brigitte GILLES est élue secrétaire.

Objet : Facturation de la réparation d'une jardinière en granit Place de l'Eglise

Monsieur le Maire expose que les dégâts causés sur l'une des jardinières en granit, Place de l'Eglise, par un camion de l'entreprise Martin ayant été réparés en interne, il a été convenu avec l'entreprise que la commune lui facturerait le montant de la réparation, soit 275 €.

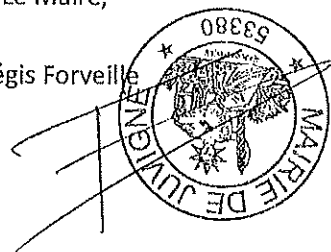
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, considérant l'accord de l'entreprise sur ce montant :

- Accepte cette solution et charge Monsieur le Maire d'émettre le titre correspondant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an dit
Pour copie conforme,

Le Maire,

Régis Forveille



Régis Forveille